



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi douze septembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Sonia BENAVIDES, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Raphaëlle KRÉBILL.

Absents :

Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN procuration donnée à Gil GUILBERT

Olivier LESUEUR procuration donnée à Philippe FREMONT

Coraline GALLE

Adem COLAK a été désigné comme secrétaire de séance.

■ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Approuvé à l'unanimité

■ Bail commercial du local sis 15 Rue de l'église

Monsieur le Maire fait part du projet de cabinet médical initié par deux médecins souhaitant s'installer sur la Commune.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un bail commercial pour la mise à disposition du local situé 15 Rue de l'église (local running).

Il précise également que le Docteur Bourgeaux s'installera en octobre 2023 et le Docteur Delasalle en juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De mettre en location le local sis 15 Rue de l'église pour l'ouverture d'un centre médical au tarif de 350 € par mois et par médecin (soit 700 € mensuel lorsque les deux médecins seront installés).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial et tous les documents nécessaires.

■ Travaux Maison Médicale (2^{ème} tranche)

Après avoir exposé aux conseillers le projet de cabinet médical, Monsieur le Maire présente les travaux proposés pour l'aménagement de la salle d'attente et des travaux de gros œuvre et demande à ses conseillers de bien vouloir approuver le devis de l'entreprise DURAND FILS pour un montant de 14 398.33 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confier les travaux à l'entreprise DURAND FILS pour un montant estimatif des travaux de 14 398.33 € HT, soit 17 278.00€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à la commande



■ Rétrocession des espaces verts à la commune

Vu les demandes de rétrocession des espaces verts formulées par les habitants des résidences privatives des Saules, du Fairway et du Chêne à Leu, à la commune,

Après avoir présenté les devis des coûts d'entretien de ces espaces verts,

Monsieur le Maire demande à ses conseillers de se positionner sur l'intégration future des espaces verts, des différents lotissements, dans le domaine public ;

Il précise que le conseil devra de nouveau délibérer lors de la rétrocession définitive de ces espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 4 ne participants pas au vote :

De se positionner favorablement pour la prise en charge des espaces verts des résidences suivantes :

- Résidence les Saules
- Résidence du Fairway
- Clos du Chêne à Leu

De se prononcer défavorablement pour la prise en charge des espaces verts des futurs lotissements dont le Clos des biches et de le préciser dans le cahier des charges des futurs acquéreurs.

■ Vidéosurveillance

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers municipaux la délibération n°2020/078 du 15 décembre 2020 concernant la mise en place de la vidéosurveillance sur la commune. Il expose que le projet a été reporté et qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des travaux car le projet a évolué et qu'il s'agit désormais de mettre en place 6 caméras au lieu de 5.

Après avoir exposé le projet de vidéosurveillance proposé par la société Ambre Domotique et Informatique, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention de :

- Mettre en place la vidéosurveillance sur la commune, pour un montant total estimé à 69 221 € HT (83 065 € TTC).
- De confier la maîtrise d'œuvre à la société Ambre Domotique et Informatique pour un montant de 3 640 € HT (4 368 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande d'autorisation de mise en place de la vidéosurveillance auprès de la Préfecture.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes subventions auprès des différents organismes.

Questions diverses

Présentation du projet d'extension de l'école par l'architecte M. RICCI, création d'une classe supplémentaire et agrandissement du préau.

En attente de l'estimation d'un économisme et du rétroplanning de l'architecte.

Intervention de Monsieur Ancelot en plein milieu de conseil municipal à l'invitation de Monsieur le Maire pour présenter au conseil son projet de division de terrain et le litige avec l'ASL (association syndicale du Chêne à Leu) et Eaux de Normandie.

La Présidente de l'ASL précise que l'association a reçu les plans d'Eaux de Normandie le vendredi 9 septembre à 9h38 (soit 3 jours avant le conseil municipal) et que la responsabilité de l'ASL n'a pas à être mise en cause.

Mairie de Montigny

Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville
425, Rue du Lieutenant Aubert
76380 Montigny
Tél. 02.35.36.23.59 - Fax 02.35.36.14.55
Contact : montigny-mairie@wanadoo.fr
www.montignyinfos.fr

Accueil du Public

Mardi et Jeudi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h
Samedi
de 9h30 à 11h30



Ce dernier espérant avoir satisfaction pour concrétiser la vente de ses parcelles dans les délais impartis.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier marché éphémère de la saison aura lieu le vendredi 14 octobre et qu'une animation musicale aura lieu (3 musiciens professionnels swing années 30 : 150€/ musicien) de 18 à 19h30.

Budget 2022 : point d'étape effectué par Philippe FREMONT : restriction des marges de manœuvres afin de s'en tenir aux dépenses initialement prévues.

Intervention de Madame BUQUET qui demande quel est l'endroit dans le village qui consomme le plus d'électricité, Monsieur FREMONT répond qu'il s'agit bien évidemment de l'éclairage publique.

Monsieur POISSANT informe qu'il a demandé un chiffrage en passage Leds pour la Résidence du Chêne à Leu, qui comporte à elle seule 27 candélabres.

Réflexion à prendre rapidement sur la réduction de la puissance de l'éclairage publique.

Entretien du cimetière : une entreprise est intervenue début septembre, une nouvelle intervention est prévue avant la fin de l'année, d'autre part une opération de désherbage avec la participation des élus et des bénévoles du village est proposée par Monsieur le Maire en date du 8 octobre prochain.

Romain PLASSART informe que les plots en bois rue de l'Orée du Bois sont en mauvais état et que le Rond-Point Résidence du Grand Essart manque d'entretien.

Aurélié Gervais informe de la fuite de l'Algeco du vendredi 9 septembre et informe que les enfants ont été déplacé dans la bibliothèque. La bibliothèque va être déménagée dans le préfabriqué qui est désormais étanche.

Madame GERVAIS informe également que le centre de Loisirs sera ouvert la première semaine des vacances d'octobre.

Adem Colak demande des informations sur l'incendie qui s'est déclaré en lisière de forêt cet été, et demande à ce que les drapeaux en mauvais états soient retirés de la façade de la Mairie en attendant leur remplacement.

Présentation du Rapport d'activités 2021 de la CCICV et du rapport sur le prix et la qualité des services eau potable, assainissements 2021 : Le prix de l'eau sur la commune est de 5€07, 30 communes de la CCICV ont un tarif plus élevé que le nôtre. Une augmentation de 6€ est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire

Christian POISSANT